

# INSECTICIDE PURAB

## COMMERCIAL

### LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

**N° D'ENREGISTREMENT 26472 LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES**

**CONTENU NET : 1 LITRE CONCENTRÉ**

**ATTENTION : IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX**

**GARANTIE : Sels de potassium d'acides gras 17 %**

### **MODE D'EMPLOI :**

Usage dans les serres (plantes ornementales, tomates, piments et concombres) : Utiliser contre les tétranyques à deux points, pucerons, aleurodes des serres, aleurodes de l'igname, cochenilles et forficules.

Usage à l'extérieur (plantes ornementales, arbres, arbustes, fleurs, fruits et légumes) : Utiliser contre les tétranyques à deux points, pucerons, aleurodes des serres, aleurodes de l'igname, cochenilles, forficules, cochenilles des Hespérides, tenthrèdes-limaces du rosier, tenthrèdes-limaces des rosacées (larves de tenthrèdes) et tenthrèdes mineuses de l'orme.

Mélanger avec de l'eau à raison d'une partie de concentré pour 17 parties d'eau. **Bien agiter avant l'usage.** Pulvériser à fond le dessus et dessous du feuillage et les tiges. L'insecticide doit bien couvrir les insectes. Les essais de sécurité n'ont pas été faits pour toutes les variétés de plantes ornementales. Faire l'essai sur quelques plants avant de traiter toute la culture. Pulvériser une fois toutes les 2 semaines, ou au besoin, selon les résultats du dépistage des populations.

**PRÉCAUTIONS PENDANT L'USAGE :** Lorsqu'on traite un cultivar pour la première fois, traiter d'abord une section et attendre au moins 24 heures pour déceler des symptômes de phytotoxicité avant de traiter tous les plants.

**PRÉCAUTIONS :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter la peau et les yeux. Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Se laver les mains et le visage après avoir manipulé le produit.

**PREMIERS SOINS :** En cas de contact, rincer avec une quantité abondante d'eau. Recourir à un médecin si l'irritation persiste. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter le patient selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE :** Ne pas entreposer avec de la nourriture. Craint le gel.

**ÉLIMINATION :**

Ne pas utiliser ce contenant à des autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

**Fabriqué au Danemark par :** DUXON ApS, Nørre Torv 1 DK-9800 Hjørring  
**Agent canadien :** PURAB ENVIRONMENTAL PRODUCTS INC.  
245, King George Rd., unité 301, Brantford (Ontario) N3R 7Z9

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.